



HAL
open science

Le rejet de l'incinération des ordures ménagères : entre controverses sanitaires et conflits politiques

Aymeric Luneau

► **To cite this version:**

Aymeric Luneau. Le rejet de l'incinération des ordures ménagères : entre controverses sanitaires et conflits politiques . Environnement, Risques & Santé, 2012, 11 (5), pp.397-404. 10.1684/ers.2012.0565 . halshs-01494635

HAL Id: halshs-01494635

<https://shs.hal.science/halshs-01494635>

Submitted on 27 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le rejet de l'incinération des ordures ménagères : entre controverses sanitaires et conflits politiques

AYMERIC LUNEAU

Groupe de sociologie
pragmatique et réflexive
131, boulevard Saint-
Michel
75005 Paris
France
<Aymeric.luneau@gmail.
com>

Tirés à part :
A. Luneau

Résumé. L'implantation d'incinérateurs de déchets ménagers cause souvent des conflits longs et violents. L'incinérateur de Gilly-sur-Isère a été au cœur d'une mobilisation de riverains et d'associations environnementales longue de 20 ans. De même, l'incinérateur de la communauté de communes de Clermont-Ferrand est une longue suite de différends judiciaires. À travers cet article, je souhaite répondre à la question suivante : comment une controverse sanitaire peut conduire à un conflit politique ? L'étude d'un corpus de textes permettra de rendre compte que les conflits autour d'incinérateurs regroupent à la fois des « controverses épistémiques », portant sur les risques sanitaires et environnementaux, et des « conflits axiologiques » au centre desquels des choix politiques sont discutés. Afin de répondre à la question de départ, je fais l'hypothèse que les pollutions induites par l'incinération génèrent une bipolarisation des acteurs en conflit, provoquant ainsi une intensification des disputes. Enfin, comment le rattachement de risques sanitaires et environnementaux à des territoires favorise la constitution d'une critique politique.

Mots clés : conflit ; controverses et dissensions ; incinération.

Abstract

The rejection of household waste incinerators: Between health controversy and political conflict

The construction of waste incinerators has caused heated protracted disputes. The Gilly-sur-Isère incinerator has been at the heart of a 20-year mobilization of neighbors and environmental organizations. At the same time, the greater Clermont-Ferrand area incinerator has generated a long line of legal disputes. This article seeks to demonstrate how a health and safety controversy can generate a political conflict. It relies on a selection of documents to show how incinerator-related conflicts encompass both epistemic controversies, bearing on health and environmental hazards, and axiological conflicts, within which political choices are debated. To understand how a health and safety controversy becomes a political conflict, we assume that incineration-dust pollution generates polarization of responses, thus leading to intensification of disputes. Finally, we examine how the linkage of health and environmental risks to specific geographic areas promotes political criticism.

Key words: conflict; dissent and dispute; incineration.

Article reçu le 30 mars 2012,
accepté le 2 juillet 2012

La question des déchets et de leur traitement provoque, de manière récurrente, des conflits longs, non seulement dans les pays dit « industrialisés », mais aussi dans les pays « en développement ». Douglas, dans *De la souillure* [1], explique cette « hypersensibilité » face aux déchets par la répulsion que provoque tout

élément susceptible de « souiller » un environnement, une personne ou un groupe. Dans les mobilisations contre l'implantation d'incinérateurs, de nombreux mots d'ordre mettent en avant la volonté des riverains d'empêcher que leur ville ne se transforme en « une ville poubelle ». Devant de tels mots d'ordre, les pouvoirs publics, les industriels

Pour citer cet article : Luneau A. Le rejet de l'incinération des ordures ménagères : entre controverses sanitaires et conflits politiques. *Environ Risque Sante* 2012 ; 11 : 397-404. doi : 10.1684/ers.2012.0565

ainsi que les experts ont décrit et décrivent ces mobilisations comme des mouvements « NIMBY »¹.

Depuis les années 1990 et l'intérêt croissant des sciences sociales pour les mobilisations locales ou les mobilisations de « profanes », un grand nombre de chercheurs se sont penchés sur le syndrome « NIMBY » et ont mis en avant le caractère partiel, voire partial, des analyses qui l'accompagnaient. Les travaux de Trom [2], de Jobert [3], entre autres, ont permis de mettre en avant le travail fourni par les « profanes » pour « monter en généralité », acquérir des connaissances et des compétences, d'une part, et gagner une place dans le débat ainsi que le droit de participer à la définition de l'intérêt général, d'autre part. Dans ce cadre, les mobilisations de riverains tendent à délaissé la poursuite de « biens pour soi », comme la défense de leur patrimoine immobilier, pour des « biens en soi » [4], comme le droit des individus présents et futurs de bénéficier d'un « environnement propre à assurer leur santé et leur bien-être ». Toutefois, d'où provient cette « montée en généralité » ? Comment se fait-il que des controverses formulées sous l'angle du risque sanitaire et environnemental prennent une couleur « politique » ? Dans cet article, je m'intéresserai au processus conflictuel en essayant de montrer que l'apparition de la dynamique des « controverses épistémiques » favorisent l'apparition de « conflits axiologique »².

Précisions conceptuelles et méthodologie

Une distinction entre « controverse épistémique » et « conflit axiologique »

McMullin [5] et Raynaud ([6] ; p. 9) considèrent qu'une controverse scientifique se définit par l'échange d'arguments et de contre-arguments quant à l'interprétation d'un phénomène donné. Ils distinguent également les controverses scientifiques portant sur des faits, des éléments théoriques ou des éléments méthodologiques. Ces trois types d'objets joueront différemment sur la résolution du désaccord. Si une controverse factuelle peut être close rapidement grâce à un test expérimental par exemple, une controverse théorique sera souvent plus longue puisque les adversaires doivent d'abord s'accorder sur l'arrière-plan théorique. Par ailleurs,

¹ L'acronyme « NIMBY » signifie en anglais « *Not In My Back Yard* », que l'on peut traduire en français par « pas dans mon jardin ». Il a d'abord été utilisé aux États-Unis d'Amérique pour disqualifier les mobilisations contre la construction de centres d'hébergement pour SDF ou d'incinérateurs.

² Le mot « épistémique » est un adjectif « relatif à la connaissance en générale ». Le mot « axiologique », quant à lui, est un adjectif « relatif aux valeurs (morales, politiques) [18].

McMullin précise qu'une controverse est scientifique uniquement si elle divise une communauté scientifique. Or, les conflits dans le champ de la santé environnementale ne sont pas cloisonnés au sein de la communauté scientifique. Des acteurs « non scientifiques » participent aussi aux disputes sur l'interprétation des faits, le choix des méthodes ou les cadres théoriques. C'est pour cette raison que je substitue la notion de « controverse scientifique » par celle de « controverse épistémique », qui permet de conserver la spécificité des conflits portant sur l'interprétation de phénomènes sans les réduire à un conflit entre « scientifiques ». La notion de « controverse épistémique » conserve aussi la distinction entre « plan épistémique » et « plan axiologique », opérée par Chateauraynaud ([7] ; p. 104). Le premier plan met en jeu la production de connaissances, tandis que le second porte sur les principes et les valeurs éthiques, politiques, juridiques mobilisés par les individus. Si une controverse épistémique engage les adversaires sur le plan épistémique, je parle de « conflit axiologique » dès lors que les disputes se situent sur le « plan axiologique ».

Ces précisions terminologiques ont pour but une meilleure compréhension des dynamiques conflictuelles que l'on regroupe aujourd'hui sous le terme « controverse » et de clarifier ce concept.

Constitution du corpus de textes

Le présent travail repose sur l'étude d'un ensemble de textes en rapport avec des conflits portant sur l'incinération des ordures ménagères. Ce corpus est constitué de 848 textes, répartis sur une période de 20 ans. Il commence le 24 novembre 1992 avec une lettre envoyée par l'Association de riverains « Bien vivre à Grignon » au Syndicat intercommunal mixte de traitement des ordures ménagères (SIMTOM) gérant l'incinérateur de Gilly-sur-Isère. Le dernier texte date du 7 mars 2012. Il s'agit cette fois d'un tract distribué par le « Collectif des associations opposées à l'incinération des déchets ménagers du Puy-de-Dôme ».

Du point de vue de sa structure, les articles de presse représentent environ 80 % des textes du corpus. Vient ensuite les questions et réponses parlementaires (16,5 %). Les 3,5 % restants sont composés de délibérés d'audiences, de tracts d'associations, de textes législatifs et du rapport d'étude publié par l'Institut de veille sanitaire (InVS) en 2008. Le « poids » important de la presse s'explique non seulement par la forte médiatisation des conflits liés aux incinérateurs mais aussi par les méthodes de récolte des textes. En effet, les bases de données regroupant de nombreux journaux nationaux et internationaux facilitent la recherche des articles publiés sur un sujet donné. Inversement, la récupération de textes plus « originaux », comme les tracts d'associations, les délibérés d'audiences ou les rapports d'expertise, nécessite une recherche « manuelle ».

Le corpus a été analysé grâce au logiciel « Prospéro » qui permet de repérer la configuration des arguments et

son évolution dans le temps. Je me suis en particulier concentré sur l'analyse des liens entre les entités centrales du corpus et les registres argumentatifs gravitant autour de ces entités. En regroupant les mots ou les expressions sous des catégories en fonction du sens qu'ils contiennent, il devient possible d'identifier si les textes sont tournés vers la discussion de données scientifiques ou plutôt vers l'expression d'une critique politique.

Résultats

Le but de ce paragraphe est de rendre compte des indices qui me permettent d'identifier la présence de « controverses épistémiques » et de « conflits axiologiques ».

Le *tableau 1* donne le poids de chaque entité du corpus. Il met en évidence les thèmes centraux et permet de vérifier que la problématique des incinérateurs constitue bien le sujet du corpus.

Les « êtres-fictifs »³, « DIOXINE@ », « LE-CANCER@ », « ENVIRONNEMENT@ », « ÉTUDE(S)@ », témoignent de la présence de discussions sur des questions sanitaires et environnementales. L'exploration des réseaux de ces « êtres-fictifs » permet de relever les thèmes reliés à ces questions. Sous Prospéro, le réseau d'une entité est constitué de tous les autres mots présents au moins une fois dans une même phrase. Par exemple, dans l'énoncé « A et C aiment B », B fait partie du réseau de A et C. Ensuite, les liens entre les mots sont pondérés en fonction de leur distance dans l'énoncé. Quand deux mots sont séparés par un verbe, la force de la relation est de 1 ; s'ils ne sont séparés par aucun verbe, la valeur de la relation est de 2. Dans l'énoncé « A et C aiment B », le lien entre A et B, ou entre C et B, vaut 1 puisqu'ils sont séparés par le verbe conjugué « aiment ». En revanche, le lien entre A et C vaut 2, car il n'y a aucun verbe qui ne les sépare. En faisant la somme des connexions, on peut alors repérer les thèmes propres à un mot donné.

La *figure 1* est une représentation du réseau des « être-fictifs » « DIOXINE@ », « LE-CANCER@ », « ENVIRONNEMENT@ » et « ÉTUDE(S)@ ». Elle rend compte des dix premières « catégories d'entités »⁴ attachées à ces « être-fictifs ». Par exemple, le lien entre « DIOXINE@ » et « Controverse-et-Polémiques » signifie qu'un mot comme « conflit » ou « débat » apparaît dans la même phrase que le mot « dioxine ». On remarque ainsi que les thèmes de l'expertise, de l'épidémiologie ou du langage

Tableau 1. Les 20 premières entités du corpus (effectif absolu).

Table 1. The first 20 entities in the corpus (absolute number).

Entités	Nombre d'occurrences
INCINÉRATEUR@	2 794
DÉCHETS-EN-GÉNÉRAL@	1 957
LES-COMMUNES@	1 389
ENTREPRISES@	706
Projet	649
ÉTAT-CENTRAL@	632
DIOXINE@	596
Traitement	487
RIVERAINS@	472
PRÉFET@	471
ENVIRONNEMENT@	407
ASSOCIATIONS@	397
ÉLUS@	391
ÉTUDE(S)@	379
Incinération	378
Marseille	357
Tonnes	343
POPULATION-GÉNÉRALE@	341
LE-CANCER@	322
Site	312

Un mot suivi du symbole « @ » est un « être-fictif ». Il regroupe les différentes façons de nommer un objet ou un personnage. Par exemple, les mots « incinérateur » et « centre d'incinération » composent l'« être-fictif » INCINÉRATEUR@.

A words followed by "@" is a "fictive entity". It encompasses different ways to name an object or a character. For instance, the words "incinérateur" and "centre d'incinération" constitute the fictive entity "INCINÉRATEUR@".

scientifique sont dominants dans les énoncés parlant de dioxine. Une telle observation paraît triviale mais elle met en évidence l'existence d'éléments épistémiques dans les discours.

Les expressions du type « selon un rapport », « selon une étude » sont récurrentes et fonctionnent comme des arguments d'autorités (*encadré 1*) [8]. L'effet d'autorité est renforcé par l'absence de toute référence, comme si l'existence d'un rapport scientifique suffisait pour que l'énoncé soit validé. On peut ne retenir de ces expressions que le procédé rhétorique. Toutefois, il est plus intéressant de noter qu'en utilisant ce type d'argument, les acteurs remettent en discussion certains faits ou certaines mesures. Ils engagent le débat sur le « plan épistémique » en contraignant leurs interlocuteurs à argumenter pour ou contre les analyses présentées. Certaines données scientifiques font aussi l'objet de controverses quant à l'interprétation des faits ou aux choix méthodologiques. Par exemple, un riverain de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère critique sur son site Internet le choix du tribunal de mener l'instruction sur la relation entre le cancer et la dioxine au motif que cette relation n'a pas encore trouvé de preuves scientifiques.

³ Un « être-fictif » regroupe les différentes façons de nommer un objet ou un personnage. Par exemple, les mots « incinérateur » et « centre d'incinération » composent l'« être-fictif » « INCINÉRATEUR@ ». Il est signalé par le symbole « @ ».

⁴ Une catégorie d'entités regroupe des noms qui renvoient à un même ordre de discours. Par exemple, la catégorie « Prospective » est composée de mots comme « projet », « plan », etc.

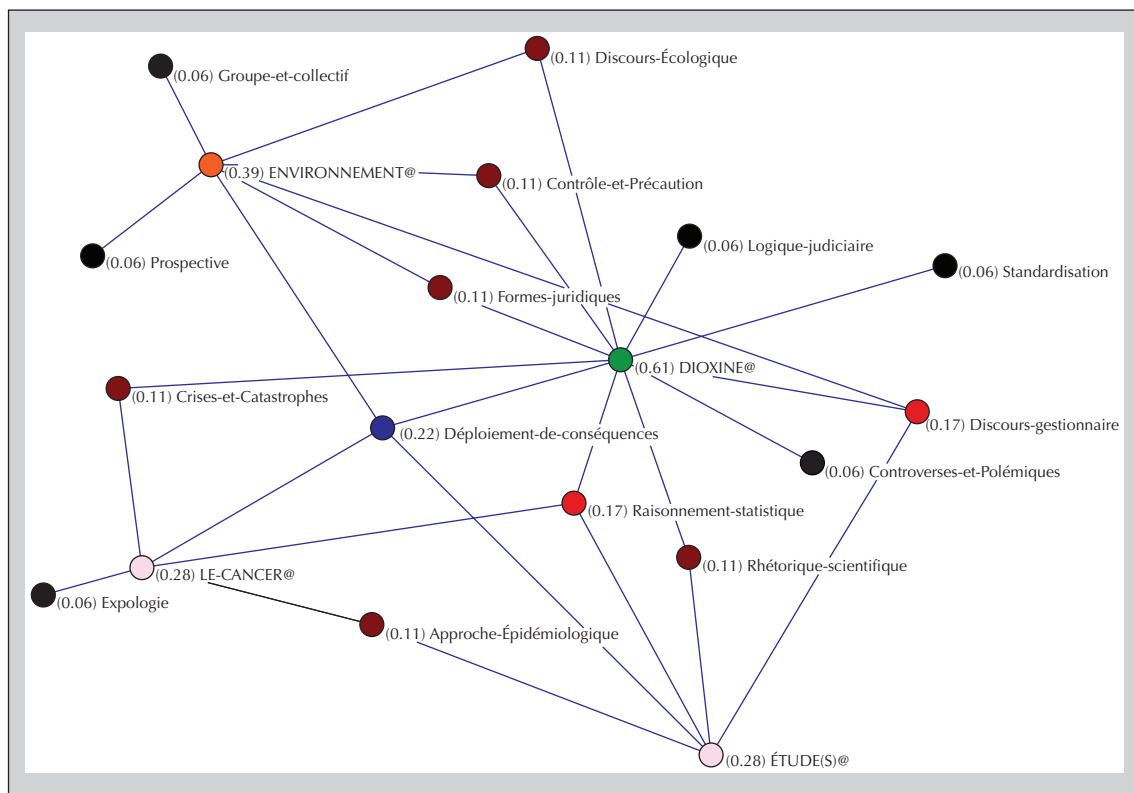


Figure 1. Catégories d'entités liées aux êtres-fictifs « DIOXINE@ », « LE-CANCER@ », « ENVIRONNEMENT@ », « ÉTUDE(S)@ ».

Figure 1. Categories of entities linked to fictive entities *DIOXINE@*, *CANCER@*, *ENVIRONMENT@*, *STUDY/STUDIES@*.

Une « catégorie d'entités » regroupe des noms qui renvoient à un même ordre de discours. Par exemple, la catégorie « Prospective » est composée de mots comme « projet », « plan », etc.

Category of entity encompasses names that refer to a same order of discourse. For example, words such as project and plan constitute the "Prospective" category.

Malgré tout, force est de constater que les questions sanitaires et environnementales ne sont pas les plus prégnantes dans le corpus. Les dix premières « catégories d'entités » du « réseau » de l'être-fictif « INCINÉRATEUR@ » (*figure 2*) font surtout référence à la logique judiciaire (procès), à la prospective (projets, plans), au discours gestionnaire (décision, gestion) ou aux processus contestataires (débat, protestation, polémique). Ces catégories ont pour point commun de renvoyer à la question des choix politiques, du respect des normes, des conséquences « écologiques ». Il ne s'agit pas seulement de caractériser un phénomène mais aussi de porter un jugement sur les actions passées, futures ou présentes. Des « conflits axiologiques » prennent donc place aux côtés de « controverses épistémiques ». Le poids important des articles de presse indique aussi un décloisonnement des controverses sanitaires vers l'espace public au travers de rapprochements avec des problématiques locales comme la répartition des pouvoirs entre les communes d'une même communauté ou d'un même syndicat mixte, ou même nationales avec la problématique de la décentralisation.

Discussion : quand la santé devient politique

Les mobilisations provoquées par la présence ou l'implantation future d'incinérateurs de déchets ménagers sont longues et intenses au sens où les tribunaux sont souvent appelés pour clore, temporairement, les disputes. L'incinérateur de Gilly-sur-Isère a été au cœur d'une mobilisation de riverains et d'associations environnementales longue de 20 ans. Il en est de même de l'incinérateur de la communauté de communes de Marseille qui, avant d'être implanté à Fos-sur-Mer⁵, avait provoqué au milieu des années 1990 une mobilisation de riverains refusant son installation dans le XV^e arrondissement de Marseille. Nous pouvons aussi citer le dossier de l'incinérateur de la communauté de communes de

⁵ Fos-sur-Mer est une commune qui se situe au sud de l'étang de Berre et à l'ouest de Marseille, dont le port autonome occupe une partie du territoire. On y compte pas moins de 15 installations classées soumises à la directive Seveso.

Encadré 1

« Selon un rapport scientifique »

« Dès le départ, le tribunal a convenu du caractère "hors normes et tout à fait inquiétant" de cette drôle d'usine installée en 1986 sur les hauteurs de Fumel, dans le Lot-et-Garonne. "Les rejets d'acide chlorhydrique étaient au taux de 230 alors qu'ils n'auraient pas dû dépasser 100. Le taux de poussières était de 4 954 alors que la norme est encore une fois de 100", indique la présidente qui ajoute que, selon un **rapport scientifique**, de la dioxine et du mâchefer étaient également rejetés dans l'air. »

Libération, « Incinérateur saboté : Bové témoin gênant », 18 septembre 2003.

« Quant au mouvement de protestation contre le centre d'incinération, le président Beugnon avoue "ne pas être sourd et indifférent à tout ce qui se dit", mais en appel à la sérénité, car **selon un rapport** sur les unités d'incinération, « il n'est pas prouvé scientifiquement que les nouvelles installations de traitement des déchets présentent des risques pour les populations". » Sud-Ouest, « Incinérateur : il est temps de s'engager », 10 septembre 2009.

Clermont-Ferrand dans lequel les opposants ont demandé aux deux candidats du second tour de l'élection présidentielle de 2007 de se prononcer sur le projet et dont l'avenir fut suspendu aux conclusions du Grenelle de l'environnement en septembre 2007. Les rivalités entre

les différentes couleurs politiques ou entre les collectivités locales et l'État sont, à juste titre, mises en avant pour expliquer l'intensité et la politisation des conflits autour des incinérateurs [9]. Selon moi, cette intensité et cette politisation trouvent aussi leur source dans la dynamique des « controverses épistémiques » portant sur la santé environnementale.

La sociologie des mobilisations a montré que les acteurs n'agissaient pas sans raison, que ces raisons occupent une place causale comme dans la « théorie du choix rationnel » [10], ou qu'elles jouent le rôle de justifications postérieures à l'action [11]. Dans le cas des mobilisations contre un incinérateur, ce sont les impacts sur la santé et l'environnement qui sont invoqués par les opposants aux incinérateurs. Pour que ce « mot d'ordre » conserve toute sa pertinence et son rôle mobilisateur, les riverains sont contraints de rendre tangible les risques sanitaires et environnementaux. La notion d'« épidémiologie populaire » [12] a d'ailleurs été développée afin de décrire l'engagement de riverains ou de malades dans des processus d'enquêtes pour rassembler les preuves de leurs accusations. À la façon de détectives, les riverains tentent de mettre la main sur des indices pour pouvoir, ensuite, rapprocher incinérateurs et pollution.

L'encadré 2 présente un extrait de la lettre envoyée par des riverains de Grignon au Syndicat mixte du traitement des ordures ménagères d'Albertville pour l'alerter des pollutions causées par l'incinérateur de Gilly-sur-Isère. Pour commencer, le courrier rend compte d'expériences sensibles causées par des « dépôts solides gras » dans les rues de la commune. Les auteurs de la lettre réduisent le caractère subjectif de ces expériences en mettant en avant leur répétition et leur partage. Cette opération vise à

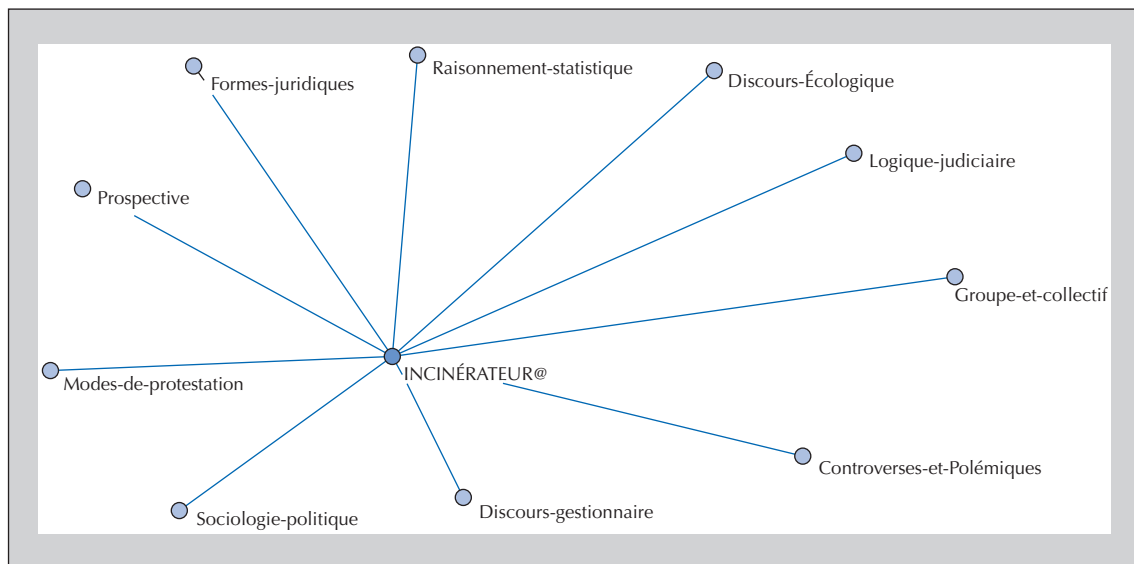


Figure 2. « Catégories d'entités » liées à « INCINÉRATEUR@ ».

Figure 2. "Categories of entities" linked to "INCINERATOR@".

Encadré 2

**Extrait de la lettre envoyé par l'Association « Bien vivre à Grignon » au « Syndicat mixte du traitement des ordures ménagères » d'Albertville
24 novembre 1992**

« Messieurs,

Notre jeune Association a pour objet la protection de l'environnement de la commune rurale de Grignon et la défense de la qualité de vie de ses habitants.

Un certain nombre des membres de notre Association se plaignent de la pollution qu'entraîne, à intervalles irréguliers, le rejet dans l'atmosphère des fumées de votre usine d'incinération située sur la commune voisine de Gilly-sur-Isère, rive gauche de l'Isère. Il s'agit le plus souvent de dépôts solides gras qui recouvrent les zones de notre commune exposées directement aux vents dominants Ouest/Sud-Ouest. »

rendre tangible et incontestable l'objet ou le phénomène en discussion ([7] ; p. 252). La tangibilité de la pollution est renforcée par un second travail d'objectivation. La mise en cause de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère ne s'appuie plus sur les perceptions des riverains, mais sur le rapprochement des zones où se déposent les « corps gras » et les zones situées dans la direction des vents dominants.

Dans les cas où les incinérateurs sont encore en projet, il n'y a pas encore d'expériences possibles. Riverains et autres opposants sont contraints d'anticiper les impacts négatifs qui auront lieu dans le futur. Pour ce faire, les acteurs s'appuient sur l'existence de précédents, c'est-à-dire sur des événements ne permettant plus, ou très difficilement, de remettre en cause l'existence d'un risque. Le « scandale » de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère constitue le précédent le plus saillant. En 2001, des analyses de sang font état d'un taux de dioxine supérieur aux normes en vigueur et les enquêtes judiciaires ont révélé la non-conformité de l'incinérateur, installé en 1984. Ce « scandale » conduira à la condamnation de l'exploitant en 2011. La pollution provoquée par cet incinérateur est considérée comme la plus grave en Europe depuis la catastrophe de Seveso, en 1976, en Italie. Depuis cet événement, il est plus difficile de nier la possibilité de rejets de dioxine ou d'un non-respect des normes. Parallèlement aux précédents, les rapports d'expertises constituent des appuis solides pour rendre tangible le danger que représente l'incinération comme l'indique l'usage des marques d'autorité (*encadré 1*).

Les acteurs peuvent également s'appuyer sur la « mise en péril » d'un milieu de vie singulier. La présence d'espèces animales ou végétales particulières constitue ainsi un outil efficace pour bloquer l'avancée des projets et relancer le débat. Les associations locales de défense

de l'environnement, à travers leur connaissance de la faune et de la flore, jouent sur ce plan-là un rôle central. La présence d'une espèce protégée, le « lys maritime », dans la zone d'implantation de l'incinérateur de Fos-sur-Mer a, par exemple, provoqué une interruption temporaire des travaux, le temps que le porteur de projet mette en place des solutions pour protéger cette fleur. La singularité d'un territoire ne s'inscrit pas uniquement dans l'existence d'un milieu naturel « exceptionnel », où vivent des espèces uniques. Elle s'inscrit aussi dans la présence d'activités humaines particulières. C'est le cas de Fos-sur-Mer, où les opposants au projet de l'incinérateur ne manquent pas de rappeler que l'ajout d'une nouvelle source de pollution ne fera qu'ajouter un handicap supplémentaire à une région déjà pénalisée par une forte concentration d'industries « polluantes ». Des arguments similaires sont repris dans les zones où la pollution industrielle est importante, comme l'agglomération de Clermont-Ferrand ou la vallée de la chimie rhodanienne.

Le renforcement de la cohésion interne d'un groupe provoqué par un conflit avec un groupe extérieur est une hypothèse connue de Coser [13]. Cette « fonction sociale » du conflit a, pour effet corollaire, une polarisation des disputes entre groupes distincts. Au cours du processus d'« enquête », les rapprochements réalisés pour rendre les impacts environnementaux et sanitaires tangibles conduisent à une « mise en cause » des incinérateurs [14]. Les incinérateurs et les acteurs qui les défendent deviennent alors les « ennemis communs » contre lesquels il faut lutter. Cette bipolarisation du conflit est marquée en particulier par l'usage d'expressions contenant des adjectifs possessifs, telles que « notre commune », « notre environnement », « votre incinérateur », ou des pronoms personnels, comme « eux ». La polarisation du conflit est renforcée par une redéfinition de la controverse en termes contradictoires A et -A ([6] ; p. 14). Les disputes se cristallisent autour d'une opposition entre « risque sanitaire lié aux incinérateurs » (A) et « pas de risque sanitaire » (-A). Cette redéfinition sous la forme d'une « affirmation-négation » rend difficile la clôture du conflit d'une autre manière que par la « victoire » ou l'« abandon » de l'un des deux camps [15]. En effet, dans une telle situation, un compromis est difficilement envisageable car seul A ou -A est « juste ». En contraignant les acteurs à aller au bout de leur engagement et de leurs arguments, cette redéfinition provoque l'intensification du conflit, illustré par la forte présence des catégories faisant référence aux logiques judiciaires et la répétition des procès, comme dans le cas de l'incinérateur de Fos-sur-Mer.

Cependant, l'intensification des disputes ne constitue pas une politisation. L'émergence du « conflit axiologique » peut s'expliquer par le travail d'enquête effectué par les riverains, mais aussi les élus ou les médecins, pour étayer la « mise en cause » des incinérateurs. Au cours de ce travail, les acteurs sont amenés à croiser une zone géographique particulière et une pollution existante ou

Encadré 3

Fos-sur-Mer et Clermont-Ferrand, deux zones fortement polluées

« Nous sommes dans une **zone déjà fortement industrialisée avec ses problèmes**, constate en écho Michel Vaxès, député et maire communiste de Port-de-Bouc. **J'ai envie de dire : n'en rajoutez pas !** »
L'Humanité, « Fos dit non ! », 26 juin 2003.

« Il n'a pas eu de mal à rallier à cette cause la plupart des élus du pourtour de l'étang de Berre qui, depuis, bataillent contre cet équipement, source, selon eux, **d'une nouvelle nuisance dans une zone déjà très polluée.** »

Le Figaro, « Un élu PS des Bouches-du-Rhône incarcéré ! », 16 juillet 2007.

« Pourtant, pour le docteur Patrice Halimi, secrétaire général de l'Association santé et environnement Provence (Asep), qui regroupe plus de 300 médecins des Bouches-du-Rhône, "il est intolérable **de rajouter de la pollution à une zone déjà très touchée**". »

Béade A. Démarrage officiel de l'incinérateur de Fos, toujours aussi décrié. *Agence France Presse*, 07 janvier 2010.

« Cette décision est une atteinte à la santé publique car, si elle est appliquée, on ajoutera des polluants, dont certains sont très dangereux comme les dioxines et les métaux lourds (cancérigènes, mutagènes et tératogènes) dans **l'atmosphère de la cuvette clermontoise déjà suffisamment polluée.** »

Extrait d'une pétition du Collectif contre l'implantation de l'incinérateur à proximité de l'agglomération clermontoise, 01 mars 2010.

potentielle. Ils mettent ainsi à jour une répartition inique⁶ des risques sanitaires et environnementaux (encadré 3). Par exemple, lorsque l'Association « Bien vivre à Grignon » alerte le SIMTOM sur les pollutions observées dans la commune, elle pointe également une injustice puisque ces pollutions sont provoquées par l'incinérateur de la commune voisine (encadré 2). C'est ce que dénonce aussi un énoncé comme « *l'agglomération ne doit pas devenir la poubelle du département et de la région* » au sujet de l'incinérateur de Clermont-Ferrand. Cette inégalité est rendue plus vive encore lorsque les incinérateurs sont destinés à traiter les déchets de la commu-

⁶ De nombreux travaux, notamment nord-américains, se sont intéressés aux liens entre les « inégalités environnementales » et les inégalités sociales ou raciales [19]. Bouchayer et Langewiesche rendent compte également d'un rapprochement fréquent chez les médecins entre risques sanitaires et environnementaux et milieux sociaux défavorisés [16].

nauté de communes voisine, l'incinérateur de Fos-sur-Mer étant presque un cas paradigmatique. Ce faisant, les rapprochements n'engagent plus seulement les acteurs du conflit sur la question de la réalité des dangers liés à l'incinération, mais aussi sur celle de l'opportunité des décisions politiques et leur conséquence en termes de justice. Pour revenir au réseau des entités (figure 1), il est intéressant de noter que la catégorie « Prospectives », qui regroupe les mots faisant référence aux notions de projet, de plan, de perspective, est uniquement attachée à l'environnement. Enfin, la forme axiologique du conflit est accentuée par l'édification d'alternatives pour répondre au problème de la « cohabitation » entre déchets, environnement et santé. De cette manière, les riverains et leurs « alliés » ne se mobilisent pas seulement pour faire respecter des normes antipollution et réduire les risques sanitaires et environnementaux, ils visent également l'élargissement des choix politiques et économiques⁷. Face au critère de rentabilité justifiant les incinérateurs, ils opposent une définition de l'intérêt général fondé sur le « bien-être » des populations. Ainsi, ils font émerger les prémices d'une « critique radicale » ([7] ; p. 63-4).

Conclusion

Au long de cet article, dans le cadre du corpus étudié, j'ai essayé de montrer que les disputes liées à l'implantation de centres d'incinération des déchets ménagers comportaient deux formes de conflit : des « controverses épistémiques » et des « conflits axiologiques ». La première forme de conflit, dans laquelle se trouvent les controverses sanitaires, porte sur l'interprétation des données scientifiques ou le choix des méthodes utilisées pour les récolter. Dans le cas de la seconde forme de conflits, le « conflit axiologique », les débats mettent en jeu les principes et les valeurs guidant le choix d'un mode de traitement des déchets plutôt qu'un autre.

La superposition de ces deux formes de conflit est, en partie, le résultat d'un processus d'intensification et de politisation des disputes. L'émission de pollutions à proximité d'incinérateurs, rendue tangible par l'apparition d'effets sanitaires ou environnementaux, conduit les riverains à redéfinir l'incinération des ordures ménagères comme un danger qu'ils doivent « éliminer ». Il se produit alors une bipolarisation du conflit entre « anti-incinérateurs » et « pro-incinérateurs », renforcée par la reformulation de la controverse en termes contradictoires. L'intensification du conflit provient alors du fait, qu'en ces termes, il ne peut que se terminer par la « victoire » ou l'« abandon » de l'un des acteurs. Ensuite,

⁷ Le glissement de l'argumentation vers la proposition de solution alternative apparaît aussi dans des ouvrages « savants », tel que l'ouvrage de Ngo [20].

le mouvement de politisation est provoqué par l'expression d'une injustice qui prend forme dans la mise en lumière de risques sanitaires ou environnementaux ne touchant que certaines zones géographiques. Ce mouvement est complété par l'émergence d'une critique politique à travers la définition de choix alternatifs à l'incinération afin de préserver un territoire. Ces « conflits axiologiques » permettent, d'une certaine manière, de réinterroger la définition de l'intérêt général. Les questions en santé environnementale ne peuvent pas

seulement être abordées sur le plan « scientifique », elles engagent aussi des réflexions politiques, au sens de la *politeia*. ■

Remerciements et autres mentions

Financement : allocation doctorale de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ; **conflits d'intérêts :** aucun.

Références

1. Douglas M. *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris : La Découverte, 2001.
2. Trom D. De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative. *Rev Fr Sci Polit* 1999 ; 49 : 31-50.
3. Jobert A. L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix* 1998 ; 11 : 67-92.
4. Dodier N. L'espace et le mouvement du sens critique. *Ann Hist Sci Soc* 2005 ; 1 : 7-31.
5. McMullin E. *Scientific controversy and its termination*. In : Engelhardt H, Caplan A, éd. New York : Cambridge University Press, 1987.
6. Raynaud D. *Sociologie des controverses scientifiques*. Paris : PUF, 2003.
7. Chateauraynaud F. *Argumenter dans un champ de forces ; essai de balistique sociologique*. Paris : Petra, 2011.
8. Perelman C, Olbrechts-Tyteca L. *Traité de l'argumentation*. 2^e éd. Bruxelles : Éditions de l'université de Bruxelles, 2008.
9. Girard T. Polluer pour régner ? Affaires et conflits de poubelles à Marseille. *Ecol Polit* 2011 ; 2 : 95-103.
10. Olson M. *Logique de l'action collective*. Paris : PUF, 1978.
11. Cefai D, Trom D, éd. *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans des arènes publiques*. Paris : éditions de l'EHESS, 2001.
12. Brown P. *Toxic exposures. Contested illnesses and the environmental health movement*. New York : Columbia University Press, 2007.
13. Coser L. *Les fonctions du conflit social*. Paris : PUF, 1982.
14. Akrich M, Barthe Y, Rémy C. *Les enquêtes « profanes et la dynamique des controverses*. Paris : Presses des Mines, 2010.
15. Simmel G. *Sociologie ; études sur les formes de socialisation*. Paris : PUF, 1999.
16. Bouchayer F, Langewiesche K. *Les médecins face aux risques sanitaires environnementaux. Attitudes, savoirs, territoires*. Rapport pour le Programme interdisciplinaire de recherche ville environnement. Marseille : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011.
17. Chateauraynaud F, Bernard de Raymon A, Hermitte MA, Tétard G. *Les OGM entre régulation économique et critique radicale*. Rapport du programme OBSOGM. Paris : ANR OGM, 2010. www.gspr-ehess.com/documents/rapports/RAP-2010-ANROGM.pdf
18. *Le Grand Robert de la langue française*. Édition numérique, consultée le 29 juin 2012.
19. Sze J. *Noxious New York. The racial politics of urban health and environmental justice*. Cambridge : The MIT Press, 2006.
20. Ngo C, Régent A. *Déchets, effluents et pollution*. 3^e éd. Paris : Dunod, 2012.